

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de filé-lié de PET originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/2409 de la Commission du 01.12.2025 – [JO L du 02.12.2025](#).

Type de mesure : enregistrement des importations de filé-lié de PET originaire de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : le 03.12.2025.

Produit concerné : certaines feuilles de filaments de polyester aiguilletées, non tissées, renforcées ou non par des fibres de verre, pesant plus de 70 g/m², d'une épaisseur excédant 0,5 mm mais n'excédant pas 1,8 mm, imprégnées d'un ou de plusieurs liants, contenant moins de 30 % en poids de fibres de verre, non enduites ni recouvertes.

Nomenclature concernée : relevant actuellement des codes NC ex 5603 13 90, 5603 14 20 et ex 5603 14 80 (codes TARIC 5603 13 90 70 et 5603 14 80 70).

Pays d'origine : République populaire de Chine.